



**BCEAO**  
BANQUE CENTRALE DES ETATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

**Direction Nationale pour le Sénégal**

**TERMES DE RÉFÉRENCE POUR LA SÉLECTION D'UN MÉDECIN  
VACATAIRE POUR DES PRESTATIONS DE SERVICES MÉDICAUX À  
L'AGENCE AUXILIAIRE DE LA BCEAO A SAINT LOUIS**

Septembre 2023

---

## **PREMIERE PARTIE : DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

### **1.1. Contexte**

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission commun aux huit (8) Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), à savoir le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo. Son siège est situé à Dakar au Sénégal. La Banque Centrale dispose, dans chaque pays membre d'une Direction Nationale ayant une Agence Principale dans la capitale et une ou plusieurs Agences Auxiliaires hors de la capitale ainsi que d'une Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération sise à Paris.

Dans le cadre de la gestion du régime d'assistance médicale en faveur de ses agents et de leurs ayants-droit, la BCEAO recourt à des prestations médicales sur les lieux d'emploi ainsi que pour les expertises médicales en matière de remboursement de frais médicaux, de factures d'hospitalisation, d'aide à la décision dans les cas d'évacuation sanitaire ou autre cas nécessitant un avis médical.

### **1.2. Objet de la mission**

Le présent appel d'offres vise à sélectionner un médecin vacataire pour fournir des prestations de médecine du travail au personnel de l'Agence Auxiliaire de la BCEAO à Saint Louis et de médecine curative audit personnel, à ses ayants-droit ainsi qu'aux hôtes de passage ou en mission dans ladite Agence.

### **1.3. Présentation des soumissions**

Les offres établies en trois (03) exemplaires dont un (1) original et deux (02) copies, devront être présentées sous double enveloppe fermée, l'enveloppe externe portant les mentions ci-après :

Au centre :

**« APPEL D'OFFRES POUR LA SÉLECTION D'UN MÉDECIN VACATAIRE POUR DES PRESTATIONS DE SERVICES MÉDICAUX À L'AGENCE AUXILIAIRE DE LA BCEAO A SAINT LOUIS**

**A N'OUVRIR QU'EN COMMISSION DES MARCHÉS »**

Chaque exemplaire des propositions sera présenté en trois (03) parties distinctes :

- lettre de soumission ;
- offre technique ;
- offre financière.

Chaque partie devra être sous enveloppe fermée portant le titre de la partie. L'enveloppe extérieure ne devra pas porter l'adresse du soumissionnaire.

#### **1.3.1. Lettre de soumission**

Sous peine de rejet à la discrétion de la BCEAO, chaque prestataire devra remplir et signer la lettre de soumission conformément au modèle joint en annexe.

---

---

### 1.3.2. Présentation du soumissionnaire

Le soumissionnaire devra fournir les informations minimales ci-après :

- présentation succincte du prestataire (formation initiale, spécialités, expériences, etc) ;
- toute autre information ou renseignement utile pour une appréciation optimale de l'offre.

### 1.4. Offre technique

Le soumissionnaire devra fournir les documents et informations ci-après :

- modalités de conduite de la mission ;
- copies certifiées conformes des diplômes obtenus ;
- liste des références pour des prestations similaires ;
- organisation des vacances (nombre de jours de vacation dans la semaine et volume horaire de chaque vacation), flexibilité.

Le volume horaire hebdomadaire des vacances est de six (06) heures, réparties du lundi au vendredi.

### 1.5. Proposition financière

Le soumissionnaire devra formuler une proposition financière répartie comme suit :

- un prix forfaitaire mensuel des vacances convenu avec la BCEAO ;
- un coût unitaire pour l'interprétation des résultats de la visite médicale annuelle par agent en dehors des heures de vacation.

### 1.6. Date et lieu de dépôt des soumissions

Les propositions devront être adressées à Monsieur le Directeur de l'Agence Principale de la BCEAO à Dakar et déposées physiquement à l'Agence Principale de la BCEAO à Dakar **le vendredi 13 octobre 2023, à 16 heures TU** au plus tard, délai de rigueur à l'adresse ci-dessous :

**Agence Principale de la BCEAO à Dakar**  
**Service des Ressources Humaines**  
**(3<sup>e</sup> étage de la Tour – Bureau 305)**  
**Boulevard du Général De GAULLE - BP 3159 DAKAR (Sénégal)**

En ce qui concerne les propositions transmises par courrier, le cachet de l'expéditeur (Poste, DHL, CHRONOPOST, EMS, etc.) indiqué sur le pli fera foi.

Les offres transmises par courrier électronique ne seront pas acceptées.

### 1.7. Durée de validité des propositions

La durée de validité des propositions sera de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de dépôt des plis. Les soumissionnaires restent engagés par leurs propositions pendant

---

---

toute cette durée.

### **1.8. Langue de soumission**

Les offres ainsi que toutes les correspondances et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, seront rédigés en langue française. En conséquence, toute offre soumise dans une langue autre que le français sera considérée comme non recevable sans préjudice pour la Banque Centrale.

### **1.9. Conformité**

Toute offre qui ne répondrait pas explicitement aux exigences du présent dossier d'appel d'offres sera rejetée pour non-conformité sans préjudice pour la Banque Centrale.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute proposition, et d'annuler la procédure de consultation en rejetant toutes les propositions, à tout moment, avant la signature du contrat.

### **1.10. Monnaie de soumission et de paiement**

La monnaie utilisée est le franc CFA.

### **1.11. Ouverture des plis et évaluation des offres**

Une Commission des Marchés procédera à l'ouverture des plis, à la vérification de conformité, à l'évaluation et au classement des offres reçues.

L'évaluation des offres s'effectuera sur la base de leur conformité au descriptif des prestations contenues dans les présents termes de référence d'une part, et de l'analyse et de la comparaison des prix forfaitaires ainsi que de l'organisation des prestations, d'autre part.

### **1.12. Publication des résultats et notification provisoire du marché**

Les résultats de l'appel d'offres seront publiés sur le site internet de la BCEAO à l'issue du processus d'attribution. A cet égard, tout soumissionnaire peut former un recours par écrit, adressé au Directeur National de la BCEAO pour le Sénégal dans un délai maximum de cinq (05) jours ouvrés, à compter de la publication des résultats. Le recours ne peut porter que sur l'attribution du marché. Le délai de réponse de la BCEAO est de dix (10) jours maximum. Passé ce délai et sans une réponse de la BCEAO, le recours doit être considéré comme rejeté.

Dans l'attente de l'issue d'un éventuel recours, une notification provisoire sera adressée au soumissionnaire pressenti.

### **1.13. Notification définitive du marché**

L'attribution du marché sera notifiée au soumissionnaire retenu. Un contrat lui sera soumis pour signature. La date de signature du contrat par les deux (02) parties constituera le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

### **1.14. Négociations**

Avant la signature du contrat, la BCEAO pourrait engager des négociations avec le prestataire pressenti afin de parvenir à un accord sur tous les points. En cas d'échec de ses négociations, la Banque Centrale se réserve le droit d'inviter le prestataire classé deuxième à l'issue du

---

---

processus d'évaluation technique et financière.

### **1.15. Assurance**

Le prestataire retenu devra, à sa charge, souscrire à une police d'assurance responsabilité civile pour couvrir les risques liés à l'exécution de ses obligations contractuelles et de tous dommages causés par son fait ou celui de ses préposés ou mandataires, aux biens et au personnel de la BCEAO ainsi qu'aux biens et au personnel de tiers, dans le cadre de l'exécution du contrat.

### **1.16. Modalités de paiement des honoraires**

Les honoraires seront payés mensuellement par virement bancaire et sur présentation d'une facture correspondant au montant exigible des prestations.

### **1.17. Régime fiscal**

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), en date du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité ainsi que celles de l'article 8 de l'Accord de Siège conclu le 21 mars 1977 entre le Gouvernement de la République du Sénégal et la BCEAO, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre du présent marché, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA.

### **1.18. Litiges et contestations – droit applicable**

En cas d'attribution du marché, les parties s'efforceront de régler à l'amiable, tout différend né de son exécution ou de son interprétation.

A défaut de règlement à l'amiable, le différend sera, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), par un (1) arbitre nommé conformément à ce Règlement.

L'arbitrage a lieu à Dakar et se déroulera en langue française.

Le droit applicable au fond du litige sera le droit sénégalais.

Les frais de l'arbitrage seront à la charge de la partie succombante.

### **1.19. Compléments d'informations**

Pour toute demande d'éclaircissement, les soumissionnaires pourront prendre l'attache de la Direction Nationale pour le Sénégal, par courriel au moins cinq (05) jours avant la date limite de remise des offres aux adresses [courrier.kdap@bceao.int](mailto:courrier.kdap@bceao.int) ; [courrier.ksrh@bceao.int](mailto:courrier.ksrh@bceao.int).

La BCEAO se réserve le droit de ne pas donner suite à toute demande de renseignements parvenue au-delà du délai de clôture.

### **1.20. Intention de soumission**

Préalablement au dépôt des soumissions, les candidats intéressés sont priés de manifester leur intention par courrier électronique aux adresses [courrier.kdap@bceao.int](mailto:courrier.kdap@bceao.int) ; [courrier.ksrh@bceao.int](mailto:courrier.ksrh@bceao.int).

---

---

## **DEUXIÈME PARTIE : DESCRIPTIF DES PRESTATIONS**

Les prestations du médecin vacataire concernent le personnel de l'Agence Auxiliaire de la BCEAO à Saint-Louis soit cinquante (50) agents, leurs ayants-droit ainsi que les hôtes de passage ou en mission dans ladite Agence. Les missions assignées au médecin vacataire se présentent comme suit :

### **2.1. Au titre de la médecine du travail**

- la visite médicale d'aptitude des agents nouvellement recrutés ;
- la visite médicale annuelle du personnel ;
- l'interprétation des résultats de la visite médicale annuelle du personnel ;
- les consultations, prescriptions et actes médicaux relatifs à la prévention des maladies professionnelles, etc. ;
- l'animation de séances de sensibilisation portant sur les problèmes de santé courant ;

### **2.2. Au titre de la médecine curative**

- la consultation et la prescription des actes médicaux au personnel de l'Agence Auxiliaire de Saint Louis, ses ayants-droit ainsi que les hôtes et personnes en mission ou de passage à l'Agence Auxiliaire de Saint Louis ;
- l'orientation, le cas échéant, des agents et leurs ayants droit vers des médecins spécialistes et des formations sanitaires les mieux adaptés à leur état pathologique ;
- le contrôle et l'approbation des ordonnances délivrées par d'autres praticiens, conformément aux modalités prévues dans le Statut du Personnel de la BCEAO et les Règlements pris en application dudit Statut, relatifs à la couverture médicale du personnel ;
- la vérification et le contrôle des cotations techniques des actes réalisés (analyses médicales, examens radiologiques, hospitalisations....) ainsi que leur opportunité ;
- la visite aux agents et ayants-droit hospitalisés en vue d'établir des contacts directs avec les médecins traitants ;
- l'assistance à la Banque Centrale dans les négociations de tarifs préférentiels, auprès des hôpitaux et des structures sanitaires ;
- la délivrance d'avis dans le cadre des demandes d'évacuation médicale de patients à l'étranger ;
- la rédaction et la transmission à la Banque Centrale, d'un rapport annuel d'activités sur l'exercice précédent, au plus tard le 10 janvier de l'année en cours ;
- le contrôle et l'approbation des arrêts de travail prescrits par d'autres praticiens.

### **2.3. Profil du prestataire**

Le soumissionnaire, personne physique, dont la résidence principale est située au Sénégal, doit remplir les conditions légales et réglementaires en vigueur dans cet Etat pour l'exercice de l'activité de médecin. Il doit justifier de compétences et d'une expérience d'au moins dix (10) ans dans le domaine des prestations concernées et être âgé au minimum de 35 ans et au maximum de 55 ans.

### **2.4. Durée de la mission**

Au terme du présent processus de sélection, un contrat de prestation de services sera signé avec le soumissionnaire retenu pour une durée d'un (1) an renouvelable par tacite reconduction, sous réserve d'une réévaluation satisfaisante des prestations par la BCEAO.

---

---

**ANNEXE : Formulaire de soumission**

(indiquer le lieu et la date)

A l'attention de :

**MONSIEUR LE DIRECTEUR DE L'AGENCE PRINCIPALE DE LA BCEAO À DAKAR**

BOULEVARD DU GENERAL DE GAULLE  
BP 3159 DAKAR

TEL : +221 33 889 45 45 / FAX : +221 33 823 57 57 Bureau 305 ( 3<sup>ème</sup> étage de la Tour).

E-mail : [courrier.kdap@bceao.int](mailto:courrier.kdap@bceao.int)

Objet : Appel à concurrence pour la sélection d'un médecin vacataire pour des prestataires de services médicaux à l'Agence Auxiliaire de la BCEAO à Saint Louis

Je soussigné (e), Monsieur ou Madame .....soumet par la présente, une offre relative à la sélection d'un médecin vacataire pour des prestataires de services médicaux à l'Agence Auxiliaire de la BCEAO à Saint Louis

Je déclare par la présente que toutes les informations et affirmations faites dans cette proposition sont authentiques et accepte que toute déclaration erronée puisse conduire à ma disqualification.

Ma proposition engage ma responsabilité et, sous réserve des modifications résultant des négociations du marché, je m'engage si ma proposition est retenue, à commencer la prestation, au plus tard à la date convenue lors desdites négociations.

Le Soumissionnaire

Nom et titre du signataire

---